

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DELIBERATION N°CC/2016.00372

DESIGN TECH ACADEMIE - CREATION D'UN DISPOSITIF DE FORMATION AUX METIERS DU NUMERIQUE

Le Conseil Communautaire a été convoqué le 23 septembre 2016

Nombre de membres en exercice : 131

Nombre de présents : 83

Nombre de pouvoirs : 21

Nombre de voix : 104

Membres titulaires présents :

M. Gilles ARTIGUES, Mme Nicole AUBOURDY, M. Jean-François BARNIER, M. Denis BARRIOL, M. Eric BERLIVET, Mme Michèle BISACCIA, Mme Jennifer BONJOUR, M. Vincent BONY, M. Olivier BROUILLOUX, Mme Hélène BRUYERE, Mme Laurence BUSSIERE, M. Régis CADEGROS, Mme Stéphanie CALACIURA, Mme Catherine CHAPRON, Mme Emmanuelle CHAROLLAIS-CHEYTION, M. Jean-Jacques CHARROIN, M. Jean-Claude CHARVIN, M. Marc CHAVANNE, M. Jean-Noël CORNUT, M. Paul CORRIERAS, Mme Joëlle COUSIN, Mme Alexandra CUSTODIO, Mme Anne DE BEAUMONT, M. Jean-Luc DEGRAIX, Mme Marie-Pascale DUMAS, M. Marc FAURE, M. Bernard FAUVEL, M. Christophe FAVERJON, Mme Annick FAY, M. Christian FAYOLLE, Mme Sylvie FAYOLLE, Mme Andonella FLECHET, Mme Nicole FOREST, Mme Michelle GALLAND, M. Michel GANDILHON, M. Pascal GARRIDO, Mme Ramona GONZALEZ GRAIL, M. Rémy GUYOT, M. Marc JANDOT, M. Raymond JOASSARD, Mme Laurence JUBAN, M. Christian JULIEN, Mme Delphine JUSSELME, M. Robert KARULAK, M. Samy KEFI-JEROME, Mme Siham LABICH, Mme Marie-Josèphe LAULAGNET, Mme Eliane LEGROS, M. Olivier LONGEON, M. Julien LUYA, M. Michel MAISONNETTE, M. Gérard MANET, Mme Brigitte MASSON, Mme Nathalie MATRICON, M. Yves MORAND, Mme Catherine NAULIN, Mme Michèle NIEBUDKOWSKI, M. Jean-Marc PANGAUD, M. Yves PARTRAT, M. Jean-Michel PAUZE, M. Gilles PERACHE, M. Gaël PERDRIAU, M. Marc PETIT, M. Hervé REYNAUD, Mme Joëlle RICARD, Mme Christiane RIVIERE, Mme Annick ROATTINO, M. Marc ROSIER, M. Jean-Louis ROUSSET, Mme Monique ROVERA, Mme Janine RUAS, M. Jean-Claude SCHALK, M. Alain SCHNEIDER, Mme Nadia SEMACHE, M. Joseph SOTTON, M. Jean-Marc THELISSON, Mme Marie-Christine THIVANT, M. Gilles THIZY, Mme Marie-Hélène THOMAS, M. Alain VERCHERAND, Mme Anne-Françoise VIALON, M. Enzo VIVIANI, M. Georges ZIEGLER

REÇU EN PREFECTURE

Le 07 octobre 2016

VIA DOTELEC - iXBus

042-244200770-20160606-D20160037210-DE

DATE D'AFFICHAGE :20161007

Pouvoirs :

Mme Nora BERROUKECHE donne pouvoir à Mme Delphine JUSSELME,
Mme Marie-Christine BUFFARD donne pouvoir à Mme Nicole AUBOURDY,
M. Denis CHAMBE donne pouvoir à M. Gilles ARTIGUES,
M. Marc CHASSAUBENE donne pouvoir à Mme Anne-Françoise VIALON,
Mme Suzanne CHAZELLE donne pouvoir à M. Christian JULIEN,
Mme Patricia CORTEY donne pouvoir à M. Marc CHAVANNE,
M. Gilles ESTABLE donne pouvoir à M. Joseph SOTTON,
M. Jean-Claude FLACHAT donne pouvoir à Mme Michèle NIEBUDKOWSKI,
M. Luc FRANCOIS donne pouvoir à Mme Nathalie MATRICON,
M. André FRIEDENBERG donne pouvoir à Mme Nadia SEMACHE,
Mme Christiane JODAR donne pouvoir à M. Alain SCHNEIDER,
Mme Corinne L'HARMET-ODIN donne pouvoir à M. Yves PARTRAT,
M. Bernard LAGET donne pouvoir à M. Jean-Noël CORNUT,
M. Pascal MAJONCHI donne pouvoir à Mme Catherine NAULIN,
Mme Caroline MONTAGNIER donne pouvoir à M. Paul CORRIERAS,
Mme Djida OUCHAOUA donne pouvoir à M. Christophe FAVERJON,
M. Jean-Paul RIVAT donne pouvoir à M. Hervé REYNAUD,
M. Lionel SAUGUES donne pouvoir à M. Gaël PERDRIAU,
M. Gérard TARDY donne pouvoir à Mme Eliane LEGROS,
M. Stéphane VALETTE donne pouvoir à Mme Michelle GALLAND,
Mme Catherine ZADRA donne pouvoir à Mme Alexandra CUSTODIO

Membres titulaires absents excusés :

M. Jean-Alain BARRIER, M. Michel BEAL, M. Jean-Pierre BERGER, M. Lionel BOUCHER,
M. Henri BOUTHEON, M. Paul CELLE, M. Gabriel DE PEYRECAVE,
Mme Marie-Dominique FAURE, M. Pierre FAYOL NOIRETERRE, M. Roland GOUJON,
Mme Marie-Eve GOUTELLE, M. Daniel JACQUEMET, Mme Raphaëlle JEANSON,
M. Yves LECOCQ, Mme Hélène LETIEVANT-PIBAROT, M. Claude LIOGIER,
Mme Babette LUYA, Mme Pascale MARRON, Mme Stéphanie MOREAU,
Mme Fabienne PERRIN, M. Florent PIGEON, M. Jean-Philippe PORCHEROT,
Mme Christine ROUX, Mme Sylvie THIZY, Mme Lucie THOMAS, M. Daniel TORGUES,
M. Maurice VINCENT

Secrétaire de Séance :

Mme Nadia SEMACHE

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 29 SEPTEMBRE 2016

DESIGN TECH ACADEMIE - CREATION D'UN DISPOSITIF DE FORMATION AUX METIERS DU NUMERIQUE

1. Éléments de contexte :

Pilotée par Telecom Saint-Etienne, Designtech Académie, intégrée à la programmation Frenchtech #Designtech vise en partenariat avec le Conservatoire National des Arts et Métiers, Simplon.co et des structures locales (association Zoomacom et coopérative Openscop) à mettre en place un dispositif de formation aux métiers du numériques (médiation, codage et réseaux) permettant l'insertion professionnelle de publics en recherche d'emploi ou de réorientation.

L'originalité principale du projet stéphanois réside dans sa proximité avec le monde du design au sein du quartier totem de la #Designtech (locaux de Télécom Saint-Etienne), et donc l'intégration des méthodologies agiles, de conception centrées usages à la fois en terme de contenus de formation mais aussi de méthodologies mise en œuvre.

Connectées aux dispositifs d'animation et de développement inscrits au titre des actions « Quartier Politique de la ville » (emplois, entrepreneuriat, formation), ces approches sont le gage de formations réellement professionnalisantes car en contact direct avec les réalités de terrain et la filière numérique (Numelink).

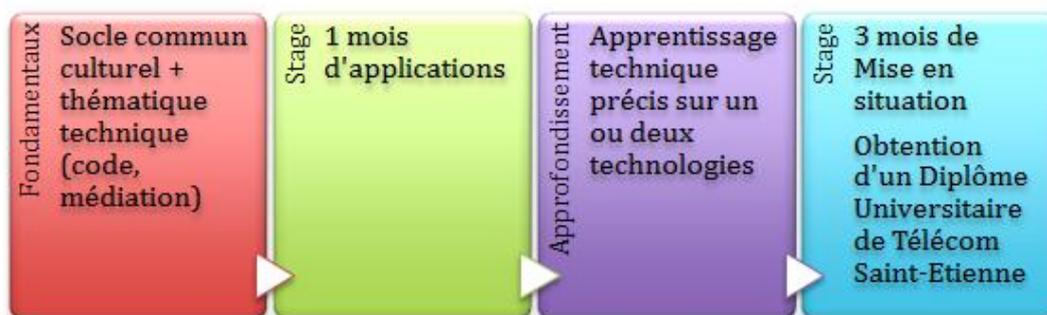
2. Description du projet :

Designtech Académie propose un dispositif de formation/insertion articulé selon 4 phases :

- *phase 1 « détection »* : la mise en place d'actions de sensibilisation/détection dans les quartiers « politique de la ville » par l'utilisation de réseaux de prescription dans les tiers lieux, les missions locales, afin de détecter des apprenants candidats à la formation,
- *phase 2 « sélection »* : le développement d'une plateforme de valorisation des compétences en collaboration avec les partenaires de l'emploi (évaluation, qualification, orientation des candidats),
- *Phase 3 « formation »* : les actions de formation coordonnées par Télécom Saint-Etienne en lien avec ses partenaires et en interface avec la demande (réseaux d'entreprises, grands comptes),
- *Phase 4 « insertion »* : un processus d'accompagnement au retour d'activité pour faciliter l'insertion professionnelle (création d'entreprises, emploi salarié, poursuite d'études).

Le spectre de compétences visé par la formation est celui du numérique au sens large, intégrant des notions de productions de services numériques (codage, édition de logiciel, services web...) mais aussi les usages et la médiation numérique (réseaux sociaux, interactions numériques). La formation intègre aussi bien les briques fondamentales du savoir-être dans l'entreprise (niveau minimal de maîtrise de la langue française, capacité à écouter, à agir et à réagir correctement en fonction d'injonctions du supérieur hiérarchique, capacité à rendre compte et à travailler de manière collaborative et de manière efficiente).

Le déroulé type de la formation sera le suivant :



Remarque : pour favoriser l'apprentissage individuel et autonome, chaque bénéficiaire sera équipé d'un ordinateur individuel.

L'objectif pour le premier exercice (la première rentrée est prévue pour septembre 2016) est de sensibiliser 500 jeunes, d'en détecter 50, puis d'en sélectionner 25 pour intégrer Designtech Académie. In fine, il s'agira d'atteindre un taux d'insertion professionnelle (poursuite d'études comprises) à minima de 80 % soit 20 retours à l'activité/an. Chaque apprenant ayant le statut de demandeur d'emploi bénéficiera d'une allocation du pôle emploi qui leur accordera le statut de stagiaire de la formation continue.

Le dispositif Designtech Académie a été labellisé « Grande Ecole du Numérique » par l'Etat au titre de la Frenchtech. Il est par ailleurs le seul en région Auvergne-Rhône-Alpes à délivrer un Diplôme Universitaire et à offrir des possibilités de poursuite d'études (formation continue via le CNAM ou intégration d'un cursus licence universitaire). Il développera une autonomie financière à échéance 2019 et ouvrira de nouvelles formations orientées PME (accompagnement à la transition numérique) et société de services numériques (formation continue pour les startups de la Designtech).

3. Plan de financement :

BUDGET DTA CONSOLIDE	2016	2017	2018	2019	TOTAL
Dépenses					
TSE	114 313 €	175 772 €	152 190 €	80 889 €	
Zoomacom	33 377 €	65 747 €	65 747 €	35 250 €	200 119 €
TOTAL	147 691 €	241 519 €	217 937 €	116 119 €	723 266 €
Recettes					
FEDER / ITI	19 845 €	138 760 €	126 969 €	76 060 €	361 633 €
FEJ	52 000 €				52 000 €
Subvention SEM à TSE	59 000 €	53 000 €	53 000 €		165 000 €
Subvention SEM à ZOOMACOM	16 000 €	22 000 €	22 000 €		60 000 €
Autofinancement	845 €	27 760 €	15 969 €	40 060 €	84 633 €
TOTAL	147 691 €	241 519 €	217 937 €	116 119 €	723 266 €



Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- **attribue les subventions suivantes au titre de la création de la Designtech Académie :**
 - **165 000 € à l'université Jean Monnet et 60 000 € à l'association Zoomacom selon l'échéancier suivant :**

Bénéficiaires	Subventions 2016	Subventions 2017	Subventions 2018	Total
Université	59 000 €	53 000 €	53 000 €	165 000 €
Zoomacom	16 000 €	22 000 €	22 000 €	60 000 €
Total	75 000 €	75 000 €	75 000 €	225 000 €

- **les dépenses correspondantes seront imputées sous réserve de l'inscription des crédits au budget chapitre 204 ;**
- **approuve le projet de convention type correspondante à intervenir ;**
- **autorise Monsieur le Président, ou son représentant dûment habilité, à signer les conventions permettant le versement des subventions, et toutes pièces nécessaires à la résolution satisfaisante de cette affaire.**

Ce dossier a été adopté à l'unanimité.

Pour extrait,
Le Président,



Gaël PERDRIAU